

Règlement du concours de photos sur « l'arbre de chez nous »

- Le Conseil de développement Estuaire et Sillon - 2bd de la Loire - 44260 Savenay-organise un concours de photo au travers de l'activité de son groupe environnement. Le Conseil de développement est représenté par son Président, M. Alexandre Barat.
- Le but et l'esprit du concours sont de faire prendre conscience de la place de l'arbre dans le paysage du territoire Estuaire et Sillon.
- Thème de l'arbre avec différentes catégories :
 - L'arbre dans le jardin, dans le parc
 - L'arbre nourricier
 - Drôles de tronches
- Catégories : familles, particuliers et scolaires
- Modalités de participation
 - Septembre 2023 à juin 2024
 - 4 photos maximum par photographe
 - Les participants consentent à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication du Conseil de développement.
 - Indiquer :
 - Le nom, l'adresse et/ou la classe du photographe, l'âge,
 - Le titre et son lieu de prise de vue pour chaque photo
 - Format numérique des photos en format numérique .jpeg d'un minimum de 2480 x 3508 Pixel, 5Mo (ou 300 dpi)
- ⊖ Date limite de remise des photos : le 16 juin 2024 à l'adresse mail suivante : conseildedeveloppement@estuaire-sillon.fr
- Modalités d'exposition des photos : les meilleures feront l'objet d'un tirage pour une expo et une brochure
- Examen des photos
 - Composition du jury : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Fibois, Néosylva Minibigforest et la Fédération Régionale des Chasseurs
 - Récompense :
 - Un prix sera décerné aux 1ers dans chaque catégorie :
 - Familles & particuliers : un livret rassemblant les meilleures photos
 - Scolaires : des outils pédagogiques pour l'école
 - Diplôme de participant pour les enfants (scolaires, particuliers et familles)
 - Publication des résultats du concours sur le site Internet du Conseil de développement le 26 juin 2024
 - Remise des prix dans les classes gagnantes avant les vacances scolaires
- Mentions RGPD
 - Le groupe de Travail Environnement du Conseil de développement Estuaire et Sillon vous informe que vos données personnelles seront traitées en vue de votre participation au Concours Photo "l'arbre de chez nous", y compris leur diffusion par l'entité dans l'exposition qui aura lieu à l'occasion de la remise des prix ainsi que tout format et espace qu'ils jugent appropriés pour la promotion et la visibilité de l'environnement. Les données sont transmises à des tiers avec votre consentement dans la mesure nécessaire aux fournisseurs ou par obligation légale. Vous avez le droit de retirer votre consentement, d'accéder, de

rectifier et de supprimer les données, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans les informations complémentaires. Des informations supplémentaires et détaillées sur la protection des données sont disponibles sur notre site internet <https://www.cd-estuaire-sillon.fr/>.

- Les photos sont destinées à être diffusées sur le site internet www.cd-estuaire-sillon.fr, à être reproduites dans le cadre d'une communication environnementale du conseil de développement et à être exposées lors de la remise des prix du concours mais ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale. En s'inscrivant, le participant accepte la diffusion, la reproduction et l'exposition des clichés transmis sans que cela ne puisse donner lieu à une rémunération d'une quelconque nature. Le Conseil de développement s'engage à mentionner le nom de l'auteur du cliché. Le participant garantit à l'organisateur qu'il est l'auteur exclusif des photos transmises pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs utilisations (droits cédés des personnes figurant sur l'image le cas échéant).

- Calendrier :
 - Concours sept 2023 - juin 2024
 - Jury fin juin avec évènement pour remise des prix

- Livrable : sous la forme d'un album de photos